



Paroisse de Saint-Côme

1673, 55^e Rue, Saint-Côme (QC) J0K 2B0
Téléphone : (450) 883-2726 Télécopieur : (450) 883-6431

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 498-2012

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,
CONFORMÉMENT À LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET AU
CODE MUNICIPAL, QUE :**

Le règlement numéro 498-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 206-1990 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2012.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour les dispositions applicables à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Le règlement 498-2012 a été reconnu conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Matawinie et aux dispositions du document complémentaire.

Ce règlement a reçu le certificat de conformité de la MRC Matawinie le 28 novembre 2012; conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-CÔME CE VINGT-TROISIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE
DOUZE.**

Alice Riopel
Directrice générale et secrétaire-trésorière